

Compte rendu du conseil du mercredi 10 mai 2017

Présents : Mmes CREON BERTHONNEAU BERNARD MORISSET MM. LAMBERT NERBUSSON BRUNET TINEL GROLLEAU MOLLE LAVAUD

Absents excusés : Mmes ROBEREAU, DANIEL M. PASQUET

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

M. LAVAUD Vincent est nommé secrétaire de séance.

Présentation et débat du Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD) du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) de la Communauté de Communes du Thouarsais : Débat sur le PADD dans le Conseil Municipal :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 153-12 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 03/02/2015 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12/01/2016 définissant les modalités de collaboration entre la Communauté de communes du Thouarsais, et les communes membres de l'EPCI.

La Communauté de Communes du Thouarsais, compétente en matière de planification, a lancé son PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes par délibération le 03/02/2015. Dans le cadre de cette élaboration, chaque commune est associée depuis 2015 par les comités thématiques, les séminaires, ainsi que les diverses réunions de collaboration pour la réalisation du PLUi.

Dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.101-2 et L132-2 et suivants du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Conformément à l'article L153-12 du code l'urbanisme, « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ».

La Communauté de Communes a opté pour un débat dans chaque conseil municipal avant le passage en Conseil Communautaire pour une démarche coopérative et partenariale et afin d'analyser le contenu des débats.

Les débats sont retranscrits ci-dessous :

Introduction

La Communauté de communes du Thouarsais a lancé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire en 2015. Dans le cadre de cette élaboration, chaque commune est associée par les comités thématiques, les séminaires, ainsi que les diverses réunions de collaboration.

Après la phase « diagnostic », le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit **les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement** retenues pour le développement du territoire pour les 10 prochaines années. Chaque commune est appelée à en débattre pour une démarche coopérative et partenariale avant le débat en conseil communautaire, le 4 juillet 2017.

Par la suite, le PADD sera décliné dans le règlement, le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Le PLUi doit être approuvé fin 2019 – début 2020.

Le PADD du PLUi, suit la trame de celui du SCoT, qui a été débattu en Conseil communautaire le 10 janvier et présenté en séminaire le 14 avril 2017.

Plan du PADD (diapo 3)

Le PADD est structuré en 3 thèmes :

- 1^{ère} partie : Répondre aux besoins de la population de manière équilibrée et solidaire
- 2^e Partie : Soutenir le développement économique local et innovant
- 3^e Partie : Préserver et valoriser le cadre de vie en pérennisant ses richesses

Remarques :

On est un peu à l'avant garde des orientations, pour nous, il n'y a pas de grosses surprises sur le sujet car avec le projet du lotissement de la Croix Camus, on a beaucoup parlé du futur PLUi afin d'assurer la cohérence avec celui-ci.

1^{ère} Partie : Répondre aux besoins de la population de manière équilibrée et solidaire

Organisation territoriale (diapo 5)

Il s'agit :

- d'affirmer le rôle de polarité majeure de la zone urbaine, afin d'assurer « une locomotive » au territoire,
- de conforter le pôle-relais de St Varent
- d'assurer un développement solidaire des communes rurales. A noter que 5 communes proposent une offre d'équipements et de services plus importante : Mauzé-Thouarsais, Val-en-Vignes, Oiron, Argenton l'Eglise et Bouillé-Loretz.

Un scénario ambitieux mais raisonné (diapo 6)

Un scénario raisonnable mais ambitieux a été déterminé afin d'organiser le développement futur. Ainsi, la croissance démographique envisagée est à hauteur de 0.2 %/an, entraînant un besoin entre 100 et 145 logements par an (horizon de 20 ans).

Axe 1 : Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les pôles et les communes rurales

- **Diapo 7** - Il s'agit de limiter l'étalement urbain afin de préserver les terres agricoles et naturelles. Pour cela, il est possible d'augmenter les constructions au sein du tissu déjà urbanisé, en mobilisant les friches, les « dents creuses », etc. Sur 10 logements construits, l'objectif est que 3 soient dans la tâche urbaine.
- **Diapo 8** –
- **Diapo 9** – Pour ce même objectif, concernant la construction en extension du tissu urbanisé, une densité moyenne plus élevée que par le passé est proposée, allant de 12 à 15 logements/ha en fonction de l'échelle territoriale.
- **Diapo 9** – Une priorité sera donnée aux extensions dans le bourg principal sauf à justifier pour le ou les villages secondaires. La construction dans les hameaux ne sera possible qu'à titre exceptionnel en densification.
- **Diapo 10** –

Axe 2 : Organiser un développement résidentiel équilibré et solidaire

- **Diapo 11** - Il est proposé la répartition suivante des logements pour les 10 ans :
 - 50 % pour la polarité majeure soit environ 650 logements
 - 6 % pour le pôle relais, soit 80 logements
 - 44 % pour les autres communes, soit 570 logements
 - **Diapo 12** - Il s'agit de répondre aux besoins en logements **pour tous**, notamment en
- Compte rendu du conseil municipal Mise à jour du site Internet juin 2017

favorisant l'accès à la propriété aux jeunes ménages, en maintenant la part du parc locatif social, c'est-à-dire en créant 10 à 15 logements par an, ou encore en proposant des logements adaptés aux seniors.

- **Diapo 13** - Il s'agit de requalifier les centres bourgs, en freinant la hausse de la vacance, en favorisant l'amélioration de l'habitat.

Axe 3 : Favoriser l'accès aux équipements, services et commerces et répondre aux besoins de tous

- **Diapo 14** - Il s'agit de promouvoir les pratiques sportives, la politique culturelle sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les équipements structurants. Il est nécessaire d'anticiper les projets et/ou les extensions de ces derniers.
- **Diapo 15** - Les prestations de services publiques ou le maillage en commerces et services doivent être assurés pour les habitants, en encourageant par exemple les démarches commerciales innovantes, les systèmes de tournée...
- **Diapo 16** - Les polarités commerciales doivent être confortées, avec une priorité au centre-ville de Thouars, de St Varent et dans les centres bourgs. Pour cela, il est proposé de ne pas développer de nouvelles grandes zones commerciales, d'interdire de nouvelles Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) alimentaires en périphérie, ou encore de conditionner les implantations des GMS thématiques en périphérie. Par exemple, un magasin de vêtements, cette activité étant présente en centre-ville ne pourra pas s'implanter en périphérie. Par contre, le magasin de bricolage n'existe pas en centre-ville et a besoin de grandes surfaces, alors il pourra s'implanter en périphérie. De plus, les petits commerces (– de 400 m²) ne pourront pas s'implanter en périphérie (le but est d'éviter le phénomène des boulangeries sur les grands axes et de favoriser le passage dans le centre). Concernant Thouars, afin de limiter la dispersion du commerce, il est proposé de limiter en plus les nouvelles implantations sur l'axe Nord (avenue Emile Zola).

Axe 4 : Favoriser les mobilités durables

- **Diapo 17** - Le but est de limiter la consommation énergétique et la pollution mais aussi de limiter le temps de trajets en soutenant les réseaux de transports collectifs, en encourageant les modes doux et en optimisant les usages alternatifs à la voiture.

Remarques :

Il est demandé l'actuel taux de croissance démographique. Il est légèrement inférieur, environ 1,5% par an, ce scénario se veut réaliste mais optimiste. Concernant la construction de logements, c'est vrai que les 3 dernières années, de 2014 à 2016, il y a eu une réelle baisse mais avant on avait bien construit et pour l'année 2017, on constate une petite reprise. Il est demandé si le nombre de 145 logements comprend que le neuf ou si cela comprend aussi les logements vacants ? C'est effectivement avec la reprise de la vacance. A Sainte Verge, on a déjà évolué sur les logements anciens. On a des logements qui se sont récemment vendus donc par rapport à ce que l'on avait dit dans l'analyse de la tâche urbaine, on a 3 ou 4 biens qui étaient libres et qui ne le sont plus.

A la demande de l'Etat, Sainte Verge est concernée par la densité évoquée dans les orientations du PLUi pour le lotissement de La Croix Camus soit 15 à 18 logements/hectare. La 1ère tranche va respecter cette densité notamment parce qu'il y a 4 petits logements sociaux et 4 logements établis sur 400m².

Concernant les hameaux, il y a Pompois qui représente un bon tiers de la commune. Il y a des petits hameaux comme Blanchard, Soussais... Selon la définition, Pompois est considéré un village.

Lors de l'atelier territorial de la zone urbaine, il est prévu que chaque commune présente ses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin de procéder à une harmonisation et un arbitrage. Il pourra aussi avoir des négociations avec les autres secteurs. Dans la zone urbaine, on a en déjà beaucoup discuté, il y a d'ores et déjà des consensus. Dans ce domaine, il y a eu pas mal d'avancées.

Cette répartition influence le libre choix d'installation des personnes concernées c'est à dire les futurs propriétaires. Le facteur financier doit être pris en compte : les charges, impositions, etc. Mais là, on les flèche plus sur certaines communes. En effet, il y a effectivement des options qui sont prises concernant le pôle majeur. La stratégie proposée est de rétablir l'équilibre pour que la zone urbaine soit la locomotive du territoire. Cela implique une proposition de surfaces à urbaniser supérieure aux autres communes. Néanmoins, dans les autres communes, il y aura des zones à urbaniser. C'est le principe des documents d'urbanisme ou de planification, il s'agit de choisir, de manière partagée, le développement de votre territoire.

Avant le SCoT et le PLUi, tout près de Vrines, rue des hauts côteaux, il y avait des terrains à vendre qui sont libres mais qui ne sont pas zonés « habitat ». Des gens avaient demandé à la mairie de mettre ces terrains « constructibles ». A l'époque, on avait déjà dit non sans savoir que l'Etat irait dans ce sens car c'était trop loin des bourgs.

La notion de centre-ville a évolué. Le cœur de ville à Thouars, ce n'est plus St Médard mais la place Lavault. Si cela ne marche pas, la place St Médard, c'est qu'il manque du parking, les logements ne sont pas appropriés. Pour redynamiser Thouars, il faut détruire certains bâtiments et donner une autre destination à la place St Médard. Il y aussi beaucoup de maisons cheminotes, plus entassées, dont la forme urbaine n'est plus du tout adaptée.

Dans la ZAE de la Croix Camus, il n'est pas normal que certains laissent un bâtiment vide. Mais qu'est-ce qu'on peut faire ? Localement, nous ne disposons pas d'outils pour empêcher cela. Il y a des taxations qui peuvent être mises en place, pour taxer le foncier bâti industriel non utilisé. Cela a été fait depuis la précédente mandature mais cela ne bouge pas. C'est dommage car on a eu de nombreuses personnes intéressées par ce terrain. A la Croix Camus, il reste des parcelles qui sont considérées comme des dents creuses.

Concernant les modes doux, il faut réfléchir à la mise en place d'une piste cyclable entre Sainte Verge et la place Lavault. Sur cet axe, la voirie est suffisamment large pour ce type d'aménagement.

Dans notre prochain lotissement, il est prévu une liaison douce de VM matériaux jusqu'à la zone de chalandise.

Tout le monde s'accorde sur l'intérêt environnemental des déplacements doux mais comme l'offre est séquencée et non coordonnée cela ne peut pas fonctionner. Cela ne va se faire en un jour, et en plus il y a des endroits où cela n'est pas faisable. Par exemple, dans nos bourgs, nous ne sommes pas capables de faire des trottoirs normaux. On a œuvré pour le Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). On a travaillé avec 8 communes, qui s'étaient jointes à nous pour un audit communal, avec obligation de faire le PAVE mais pas les travaux. A chaque fois, qu'on veut retoucher à la voirie, on se réfère au PAVE. Cependant, il y a des endroits, on a beau se creuser la tête, on ne sait comment faire, notamment avec l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'élément fort sera quand on arrivera à faire rejoindre Sainte Verge à Thouars par l'avenue Emile Zola.

2^e Partie : Soutenir le développement économique local et innovant

Axe 1 : Soutenir l'activité économique, moteur du développement territorial

- **Diapo 19** - Il s'agit tout d'abord de valoriser les potentiels de développement d'activités économiques spécifiques du territoire : l'industrie, les carrières, l'économie verte... Comme pour l'habitat il s'agira de limiter la consommation d'espace en

mobilisant les friches, les dents creuses.

- **Diapo 20** - Une nouvelle offre foncière d'une trentaine d'hectares est prévue, en extension des ZAE existantes mais aussi en création, notamment le long de l'axe Saumur/Niort.

Axe 2 : Accompagner l'activité agricole diversifiée constituante du territoire

- **Diapo 21** - Il s'agit de limiter la consommation des terres agricoles, de favoriser de bonnes conditions d'exploitation, de permettre la pérennité et le développement des sites notamment en veillant à la circulation des engins et à la proximité des tiers.

Axe 3 : Être le territoire de référence en matière d'énergie positive, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

- **Diapo 22** - La politique déjà menée doit être affirmée en faveur d'une production autonome et locale d'énergie en conciliant agriculture, paysage et biodiversité.

Axe 4 : Structurer l'offre touristique Thouarsaise

- **Diapo 23** - Il s'agit de s'appuyer sur les richesses du territoire : patrimoine naturel, bâti, culturel, géologique, industriel... Il est nécessaire de mettre en valeur ces atouts afin de développer le géo-tourisme.

Axe 5 : Améliorer l'accès du territoire

- **Diapo 24** - Afin de développer l'économie, il est nécessaire d'améliorer l'accès du territoire, en maintenant la desserte par l'étoile ferroviaire, en confortant le réseau routier, mais aussi en garantissant une couverture numérique et mobile pour tous.

Remarques :

Dans la ZAE de la Croix Camus, il reste encore trois terrains qui sont dans des dents creuses. Cette ZAE a une caractéristique. En fait, elle a été mise en place avec des terrains privés, qui sont restés privés.

Les autres communes ont décidé de faire des zones d'activités et ont acheté les terrains. Ici, on a décidé de faire une zone d'activité avec des terrains privés. C'est moins pratique que de gérer une zone avec des terrains qui nous appartiennent.

Combien d'hectares sont disponibles sur Talencia aujourd'hui ? Entre 25 et 35 ha, une partie est bloquée par le contournement. Il est nécessaire de préciser la vocation de Talencia. Tout à l'heure il était indiqué pas de nouvelles zones commerciales. A noter qu'il y a déjà quelques commerces à Talencia.

Il faut soigner nos entrées de ville. Par exemple, les bâtiments de la SNCF à côté de Talencia 2, à qui appartiennent-ils ? La SNCF était d'accord pour les vendre mais à un prix trop élevé. On espère que les propositions vont évoluer.

Pour l'implantation de la nouvelle zone d'activité structurante au Nord ou à l'Est : il y a plusieurs scénarios évoqués, soit au-dessus l'hippodrome, soit au niveau de l'échangeur d'Etambé, dernièrement, un dernier scénario a été évoqué à l'Est à côté de CHO TIPER. Effectivement, à la base, nous avons parlé de faire cette zone entre la nouvelle route et l'ancienne.

Pour la zone à l'Est, ce n'est pas vraiment une entrée de ville.

L'axe de Poitiers n'est pas loin, mais cette zone est conditionnée à l'aménagement d'un premier barreau de la déviation de Thouars. Le tracé du contournement n'est pas arrêté mais il y a des chances que celui retenu passe au niveau du collège Jean Rostand. Après, reste la question de la traversée du Thouet.

Le cirque de Missé n'est-il pas classé ? Il y a un Espace Naturel Sensible (ENS), cela n'empêche pas forcément l'installation d'un ouvrage d'art. Cela peut même mettre en valeur le site, comme à Millau.

Concernant les éoliennes, ce qui n'est pas beau c'est le persillage et il n'est pas sûr que cela soit rentable. On pourrait regrouper ces producteurs d'énergie et avoir les infrastructures électriques nécessaires pour capter ce courant fabriqué de façon renouvelable. Alors que lorsqu'il y a que 3 ou 4 éoliennes, il faut faire des dizaines de tranchées pour peu de kilowatts. Au bout d'un moment, ce n'est plus crédible.

Les Zones de Développement Eolien (ZDE) n'existent plus ? Non mais, il serait possible d'indiquer des localisations préférentielles de l'éolien.

Concernant le tourisme, il ne faut pas que l'appellation GéoParc ait des incidences trop drastiques sur l'urbanisme. A noter que des chambres et tables d'hôtes vont être développées sur Sainte Verge.

En plus de mettre en valeur le paysage, il faut communiquer, être visible. Il y a un reportage sur le territoire, sur l'implantation des panneaux solaires, on découvre des paysages magnifiques qu'on ne connaissait pas ! Il y a des endroits très beaux qu'il faut mettre en valeur et rendre accessibles comme Trompe-Souris. Même quand on est du coin, on a du mal à trouver.

Il est important aussi de désenclaver le territoire, par la desserte routière et ferroviaire mais aussi par internet. La fibre est indispensable pour attirer les entreprises et la population. On a vu passer des choses par la création d'un syndicat départemental mais on n'en n'entend plus parlé. En tant qu'élus, on aimerait savoir ce qui se passe, comment ça avance et s'il y a des schémas d'implantations futures.

C'est un vrai manque, on essaie de trouver des solutions en interne pour gagner du débit.

Pour l'école qui a été refaite, même si elle a des besoins moindres que la mairie, on est passé par Nordnet pour avoir un débit digne de ce nom.

3^e Partie : Préserver et valoriser le cadre de vie en pérennisant ses richesses

Axe 1 : Préserver la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire

- **Diapo 26** - Tout d'abord, un objectif de diminution de la consommation foncière est proposé de l'ordre de 25 à 30 %. L'identification de la Trame Verte et Bleue (réservoir de biodiversité et corridors écologiques), sa préservation et sa remise en bon état passera notamment par la préservation des zones humides et des milieux aquatiques, des haies, de la nature en ville.

Axe 2 : Faire vivre les richesses du Thouarsais

- **Diapo 27** - Il s'agit de préserver et de mettre en valeur les richesses paysagères tout en permettant leurs évolutions : éléments boisés, vallées, points de vue et éléments paysagers sensibles ou encore le patrimoine géologique.
- **Diapo 28** – De plus, il est nécessaire de permettre l'évolution des paysages bâtis dans l'esprit des lieux, en veillant à une plus grande qualité paysagère dans les nouvelles opérations d'urbanisme (végétalisation, diversité des formes...), ou encore en intégrant un volet paysager et patrimonial à la requalification des bourgs.

Axe 3 : Protéger et valoriser les ressources du territoire

- **Diapo 29** – Un des objectifs est de protéger et améliorer les eaux souterraines et de surface. Notamment en intégrant la problématique des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme, la voirie, les aménagements des espaces publics, en limitant par exemple l'imperméabilisation des sols. Il est proposé de valoriser les carrières en tant que ressources en privilégiant dans la mesure du possible cette ressource en matériau local. Enfin, il est proposé d'améliorer la valorisation des déchets pour ménager les ressources notamment en facilitant le tri avec des espaces prévus dans les

nouveaux aménagements et opérations d'urbanisme.

Axe 4 : Eviter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances

- **Diapo 30** - Il s'agit de concevoir des projets qui limitent l'exposition des populations aux nuisances, aux accidents, à la pollution, mais aussi aux risques naturels tels que les inondations ou encore le retrait-gonflement d'argile.

Remarques :

A Ste Verge, dans les champs, il y a beaucoup moins de haies qu'avant. Il est également important de laisser des espaces verts dans les villes. A Thouars, il est envisagé sur l'ancienne friche de La Folie, d'aménager un parc urbain. Depuis 9 ans sur Sainte Verge, on a développé cela. On l'a fait avec l'aménagement du Pâtis, le parcours de santé. C'est un projet important de ces dernières années.

Il faut faire cohabiter du contemporain avec des vieilles pierres. Avec le PLUi actuel, le bâti ne peut pas forcément évoluer. Il est important de préserver mais de pouvoir laisser les nouveaux habitants, s'approprier les lieux en fonction des nouveaux usages. Cela est certainement possible avec de la qualité.

Concernant l'écoulement de l'eau, dans le prochain lotissement ce dernier se fera par cheminement naturel. Pour les problèmes d'infiltration, le mal est déjà fait. Nous sommes dans une zone géographique qui récupère les eaux du Thouarsais, de Sainte Radegonde, c'est comme ça. Et on les récupère de plus en plus au fur et à mesure que ces communes ont imperméabilisé leur sol. Il a fallu faire des captages, des réseaux d'écoulement. Cela a demandé des investissements en matériel, en matériaux, en temps, en hommes. On l'a fait pour nos concitoyens pour éviter les inondations. Cela ne veut pas dire qu'il y a moins d'eau mais on a fait le nécessaire pour capter cette eau. L'agriculture d'aujourd'hui fait du drainage, je ne dis pas que ce n'est pas bien pour l'agriculture mais pour la nature, c'est une bêtise car il y a rien de mieux que les fossés pour évaporer l'eau.

Aujourd'hui, on a passé notre temps à supprimer les fossés alors que c'est le meilleur moyen d'évacuer l'eau de pluie. Nous, on se bat contre ça. On veut des fossés et limiter le drainage des champs.

La commune de Sainte Verge est passé aux LED pour l'éclairage public. C'est moins polluant, ça fait des économies d'énergie. On a même modifié nos horaires d'allumage en accord avec l'ADEME. On aura donc 90 % de notre éclairage en LED, cela fait des économies importantes.

Concernant les risques technologiques, on a été la première commune à faire un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). On a même servi de référence à Saint Martin de Sanzay et on l'a présenté en sous-préfecture à Bressuire. On était une des premières communes à le faire. Par rapport au PCS, notre premier risque est l'inondation mais de fait on a géré tous les risques possibles, en répertoriant toutes les actions possibles : les zones de repli, les endroits où mettre les gens, les nourrir. Il faut le mettre à jour tous les ans.

A noter que notre école est aussi antisismique. Il y a vraiment de grosses zones argileuses, notamment sur Pompois. On a même fait des demandes de catastrophes naturelles mais elles ont toutes été refusées.

On a eu un problème sur un lotissement dont le permis de construire avait été accordé. Les habitants se sont vite rendu compte que lorsqu'il pleuvait, l'eau restait autour de la maison. Il a fallu gérer cela par nous-même, en creusant un fossé directement dans le terrain.

A chaque fois que l'on fait un lotissement, on fait des sondages, des études. Pour le lotissement de la Croix Camus, tout a été réalisé.

Renouvellement Convention avec Force 5 :

Monsieur le Maire expose que, pour le fonctionnement du service restauration du « restaurant scolaire « l'Eau Vive », il convient d'établir des marchés de denrées alimentaires, soumis à la

réglementation de la commande publique. Ces marchés étant complexes et lourds à mettre en place, il est proposé d'adhérer à une centrale de référencement.

Une centrale de référencement constitue un réseau d'achats partagés proposant des services d'intermédiation. Au-delà de la stricte activité de référencement, elle propose à ses clients mandants une prestation de préparation des appels d'offres, de mises en concurrence et d'assistance à l'achat public pour les achats objet du mandat.

C'est à ce titre qu'une convention de mandat d'assistant à maîtrise d'ouvrage est établie pour les établissements publics désireux de bénéficier de ses services. En aucun cas, elle peut être assimilée à un groupement d'achat ou à une centrale d'achat vu qu'elle n'effectue aucune activité d'achat.

Après recherche des offres de ce marché, la centrale de référencement FORCE 5 basée à Angers à retenue notre attention. Cette société régionale assure depuis 30 ans ces prestations. Elle permet à la collectivité d'obtenir de réelles économies et des conditions techniques et financières optimisées pour les achats alimentaires dans le respect des règles de la commande publique.

La rémunération de la société Force 5 s'élève forfaitairement à 121 € TTC par an.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention avec la société Force 5, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités et signer tout document concernant l'exécution de cette décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention avec la société Force 5, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités et signer tout document concernant l'exécution de cette décision.

Questions diverses :

Projet Centre Leclerc :

Monsieur le Maire explique que le Centre Leclerc a pour projet de mettre en place des kiosques sur le parking et dans la galerie marchande où sera vendu du pain, des gâteaux, des pizzas.

Sécurisation de l'école :

Monsieur le Maire informe que la réception du chantier de sécurisation de l'école a eu lieu.

Rénovation mairie :

Monsieur le Maire informe que la Déclaration préalable pour la rénovation de la mairie a été déposée.

Lotissement de la Croix Camus :

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique s'est terminée le 5 mai. Il n'y a pas eu de remarques et que le permis d'aménager a été déposé avant le 1^{er} mai.

Pacte financier et fiscal :

Monsieur le Maire informe que la CCT engage un pacte financier et fiscal. Cette étude analyse l'aspect financier de la CCT et des communes membres sur les années 2011 à 2015. Cette étude va permettre de voir si des inégalités de traitements existent entre les communes membres et la CCT de part l'Etat, les impôts.

Sainte Verge